

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**COMMUNE DE SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR  
(TARN)**

**Février 2017**

# ARRETE MUNICIPAL

N° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

## portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : inondation, mouvements de terrain, tempête et vents violents, grand froid, canicule, transport de matières dangereuses ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Tarn.

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

**Article 5** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Lieux-lès-Lavaur, le \_\_\_\_\_

Le Maire

# Mise à jour du PCS

Toute mise à jour est notée et les autorités concernées sont informées.

- ✓ Préfecture
- ✓ SDIS
- ✓ Gendarmerie
- ✓ Direction Départementale de la Sécurité Civile
- ✓ Direction Départementale des Territoires

Pages modifiées	Objet de la modification	Date

# SOMMAIRE

<b>1. Présentation de la commune.....</b>	<b>page 5</b>
1.1. Situation géographique.....	page 5
1.2. Population.....	page 5
1.3. Habitat.....	page 6
1.4. Réseaux.....	page 6
1.5. Établissements recevant du public (ERP).....	page 6
<b>2. Identification des risques sur la commune.....</b>	<b>page 8</b>
2.1. Liste des aléas.....	page 8
2.2. Identifications des vulnérabilités et des enjeux.....	page 9
2.3. Information préventive.....	page 10
<b>3. Organiser la réponse communale.....</b>	<b>page 11</b>
3.1. Modalités d'activation du PCS.....	page 11
3.2. Implantation du poste communal.....	page 12
3.3. Organisation du dispositif communal.....	page 12
3.4. Moyens du PCC.....	page 13
3.5. Répartition des missions de l'équipe municipale - Fiches actions (DOS, Secrétariat-Communication, Terrain-Voirie, Logistique .....	page 14
3.6. Organisation de l'alerte.....	page 18
<b>4. Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés.....</b>	<b>page 20</b>
4.1. Moyens humains.....	page 20
4.2. Moyens matériels.....	page 22
<b>5. Annexes.....</b>	<b>page 25</b>
5.1. Annuaire de crise.....	page 25
5.2. Modèles de documents (arrêtés, main courante ... ).....	page 28
5.3. Glossaire.....	page 31
5.4. Documents d'information préventive.....	page 34
5.5. Fiches réflexe/Cartographie/Circuits d'alerte/Personnes vulnérables.....	page 39
5.6. Centre d'accueil et de regroupement (CARE).....	page 49
5.7. Exercices.....	page 50

# 1. Présentation de la commune

## 1.1. Situation géographique

Saint-Lieux-lès-Lavaur est une commune située à l'ouest du Tarn, dans la vallée de l'Agout, à 7 km de Saint-Sulpice, chef-lieu de canton. Elle dépend administrativement de la sous-Préfecture de Castres et fait partie de la communauté de communes Tarn-Agout.

Sa superficie est de 954 hectares. Son territoire est bordé principalement par l'Agout au nord et à l'est, la RD630 qui relie Saint Sulpice à Lavaur.

Son relief est essentiellement constitué en une plaine, avec une légère élévation vers le sud.

La rivière Agout borde la commune au nord et à l'est, formant comme une courbe.

Trois ruisseaux la rejoignent : Le Sésy au sud, la Mouline à l'ouest et le Terrou alimentant le lavoir.

La commune dispose de lacs (site de Ludolac) et de retenues d'eau à la Pivrane et près de l'école.

## 1.2. Population

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune comptait 973 habitants.

**Population par tranches d'âges**

	2013						2007	
	Total	%	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Ensemble	973	100,0	496	100,0	477	100,0	815	100,0
0 à 14 ans	254	26,1	138	27,8	116	24,3	200	24,5
15 à 29 ans	115	11,8	61	12,3	54	11,3	104	12,8
30 à 44 ans	272	28,0	126	25,4	146	30,6	234	28,7
45 à 59 ans	178	18,3	92	18,5	85	17,8	159	19,5
60 à 74 ans	110	11,3	60	12,0	50	10,5	75	9,2
75 ans et +	37	3,8	15	3,0	22	4,6	43	5,3
90 ans et +	7	0,72	4	0,8	3	0,6		

Sources : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### **Population saisonnière :**

L'activité touristique liée au chemin de fer à vapeur démarre à Pâques et se termine à la Toussaint. Son pic d'activité se situe en juillet et août. Il a transporté 27 056 voyageurs en 2014 et son activité est en progression sur 2015.

Certains soirs de la semaine, un afflux de personnes est observé au cabaret STILETTO d'une capacité maximale de 818 personnes.

## 1.3. Habitat

### Le bourg

Organisé autour de la mairie et de l'église, il se prolonge vers Saint-Sulpice, axe prioritaire du cadre du plan local d'urbanisme adopté le 20 mars 2014.

### Les hameaux

Les autres habitats sont composés de lotissements, de hameaux, d'habitats isolés de plus ou moins grande importance.

- ✓ Lotissements : En Paris, Les Jacquolettes, Les Hauts-de-Saint-Lieux, Les Chênes, La Fount Del Mar.
- ✓ Hameaux : En Jacquet, Les Cambards, La Pivrane, En Barde, En Terroy.
- ✓ Habitats isolés : Jaussely, En Brause, Le Port, La Mouline.

## 1.4. Réseaux

### Routes et voie ferrée

La commune est desservie par trois routes départementales (RD630, RD48, RD38), et cinq voies communales, selon un maillage perpendiculaire et parallèle qui assure une desserte assez cohérente du territoire et des lieux d'habitation.

Elle est très proche de deux échangeurs de l'autoroute A68 reliant Albi à Toulouse (N°6 à l'ouest et N°7 au nord).

La commune est traversée à l'ouest par la ligne de chemin de fer Toulouse - Mazamet.

### Eau potable

La commune est alimentée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN).

### Énergie

Le réseau d'électricité est assuré par ENEDIS (ex ERDF) et le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET).

La commune est traversée par une conduite de gaz naturel au sud.

### Communications

Télécommunications : Couverture par réseau ADSL. Pas d'antenne relais sur la commune à ce jour.

## 1.5. Établissements recevant du public (ERP) de la commune

### Bâtiments communaux :

Un ensemble compact de bâtiment accueillant, en rez-de-chaussée, la mairie et la salle d'archives, à l'étage, la bibliothèque communale et la salle du Conseil municipal, joutée d'une réserve.

Attenante aux bâtiments communaux, se trouve la salle communale équipée d'un coin cuisine.

Une autre partie des locaux est actuellement désaffectée.

L'église est attenante à cet ensemble. A l'arrière, sont disposés un Algeco de 50 m<sup>2</sup>, un garage et des ateliers.

### Bâtiment scolaire :

Un groupe scolaire alimentaire, comportant 5 classes du CP au cours moyen, accueille environ 210 élèves de septembre à juin. Il est équipé d'une médiathèque et d'une classe de repli.

Cet ensemble est organisé autour d'une cour centrale et dispose des équipements suivants : une cuisine, deux espaces repas de 120 m<sup>2</sup>, un bureau, un hall de 78 m<sup>2</sup> et un accès pompier sur le côté du préau.

**Autres lieux :**

Stockage de céréales en silo à la Pivrane.

Base de loisir de LUDOLAC : salle de restaurant, bar et bâtiment du CCTA.

Hangar avec buvette du club ULM.

Hangars de l'association ACOVA qui gère le chemin de fer touristique et le futur centre d'interprétation au public - Gare du chemin de fer

Restaurant Le Colvert - Cabaret STILETTO - Boulangerie épicerie.

## 2. Identification des risques sur la commune

### 2.1. Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

#### ➔ Risques majeurs :

##### **Inondation - Crues (PPRn du 24 décembre 2002)**

- ✓ Crue de l'Agout.
- ✓ Rupture du barrage des CAMMAZES, autres barrages sur l'Agout et affluents.
- ✓ Rupture de barrages sur le Tarn.
- ✓ Débordement de LUDOLAC.

##### **Mouvements de terrain (PPRn du 13 janvier 2009)**

- ✓ Mouvements de terrain (retrait gonflement d'argiles).
- ✓ Affaissement des berges.

##### **Transport de matières dangereuses**

- ✓ Transports de matières dangereuses (pollution, explosion) sur les RD 38, RD 630 et l'A68.
- ✓ Conduite de gaz près de la RD 630 (fuite, explosion).
- ✓ Chute de ligne de moyenne tension (le long des tracés non enfouis).
- ✓ Émanations de fluides polluants (Hangar ULM, Hangar chemin de fer touristique).

#### ➔ Événements liés aux conditions climatiques :

**Tempête et vent**

**Chutes de neige**

**Grand froid** (déclenchement par le préfet selon critères réglementaires)

**Canicule** (déclenchement par le préfet selon critères réglementaires)

#### ➔ Événements liés aux activités industrielles et autres :

**Explosion nucléaire** (Golfech)

**Explosion agricole** (silo de la Pivrane ...)

**Dégradation du pont routier allant vers Giroussens**

**Dégradation du Viaduc de Salles**

**Accident ferroviaire** (ligne SNCF Toulouse / Mazamet, ligne Chemin de fer touristique)

**Accident aéronautique** (Club ULM)

#### ➔ Événements ayant un impact sanitaire :

**Épizooties** (élevages, volière)

**Épidémies** (grippe, moustique tigre ...)

Établissement sensible		
Désignation	Nom du responsable	☎
École de la Source		05.63.41.06.39



## 2.2. Identifications des vulnérabilités et des enjeux

Nombre d'habitants de la commune : 973 habitants au 1/01/2013.

*Voir cartes et circuits d'alerte en annexe*

Localisation des personnes	Nombre d'habitations concernées
<b>Inondation</b>	
Zone 1	9
Zone 2	47
Zone 3	3
Zone 4	7
Zone 5	4
Zone 6	3
Zone 7	2
Zone 8 (Ludolac)	57
Zone 9 (La Pivrane)	1
<b>Mouvements de terrain Gonflement d'argile</b>	
Zone 1	47
Zone 2	3
Zone 3	7
Zone 4	4
Zone 5	3
Zone 8	57
Zone 9	1
<b>Transport de Matières Dangereuses</b>	
Zone 1	22
<b>Lignes Haute tension</b>	
Zone 1	6
Zone 2	12
Zone 3	6
Zone 4	3
<b>Ligne SNCF</b>	
Zone unique	22
<b>Risque industriel</b>	
Train touristique Zone unique	22
Silos Zone unique	1
<b>Aérodrome</b>	
Zone unique	14
<b>Gazoduc</b>	
Zone unique	24

## **2.3. Information préventive**

Il s'agit de donner aux habitants de la commune, via divers supports, une information concrète et pratique pour savoir agir en cas de survenue d'un risque. Sont utilisés aussi bien l'écrit (Journal des Léonciens, plaquettes ...) que le site internet.

### **Les supports écrits**

Après l'adoption du PCS, une information est diffusée à tous les habitants (encarts détachables dans le Journal des Léonciens).

À ce jour, trois plaquettes sont prévues en reprenant l'information officielle :

- ✓ Les bons réflexes,
- ✓ Le kit survie en cas de confinement ou d'évacuation,
- ✓ La notice « Alerte nucléaire, je sais quoi faire. »

Cette information sera refaite à chaque modification du PCS et au moins tous les 2 ans pour tenir compte des nouveaux habitants ou locataires.

Un affichage de la délibération sera réalisé avec possibilité de consultation du PCS à la mairie.

### **Le site internet**

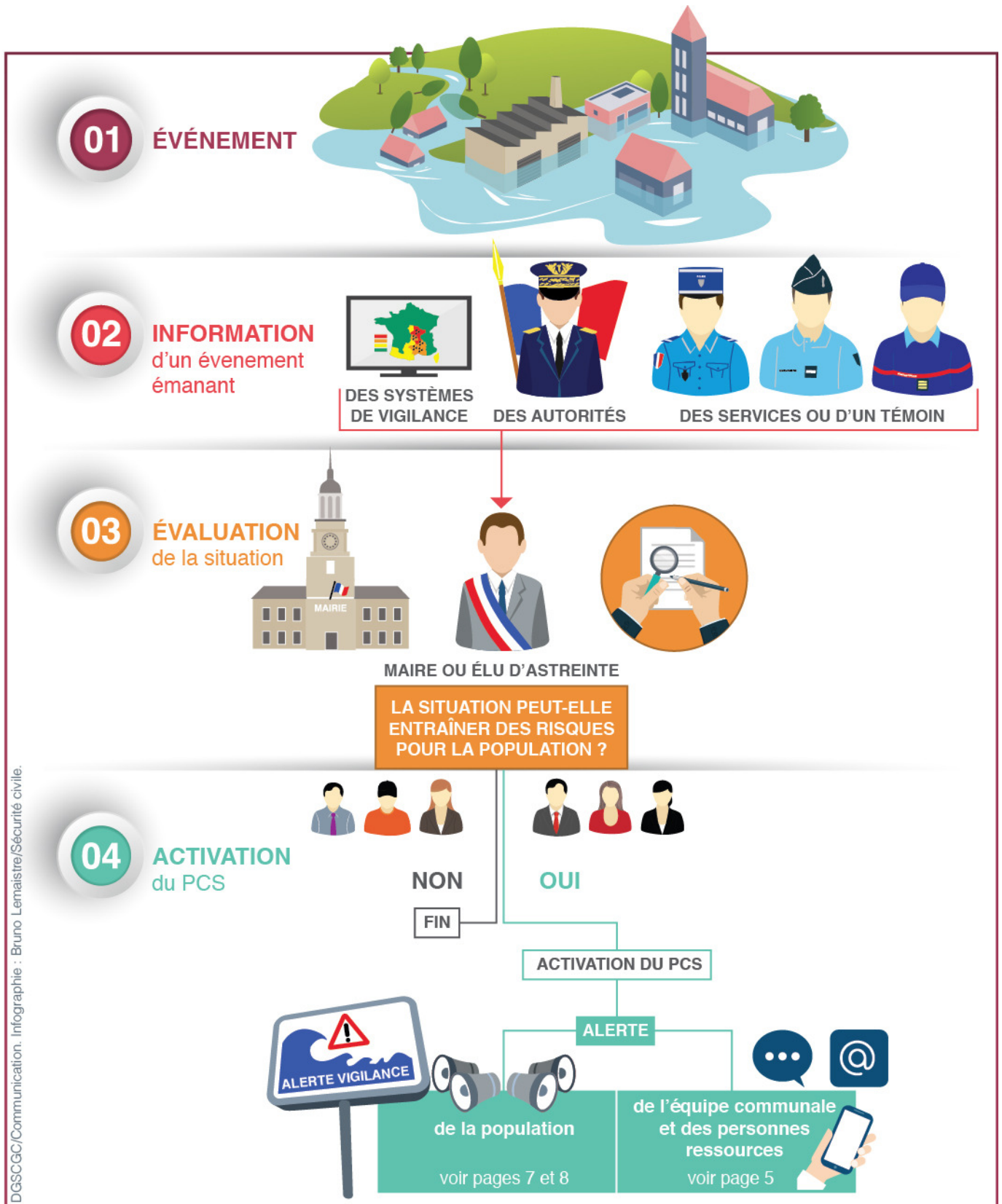
Une rubrique est consacrée au PCS, avec accès à la délibération et au plan approuvé par le Conseil municipal et les services concernés (préfecture, SDIS).

Les cartes des risques et des enjeux sont également affichées dans cette rubrique.

Ces documents sont complétés de la mise en ligne des trois plaquettes sur la conduite à tenir selon le risque.

# 3. Organiser la réponse communale

## 3.1. Modalités d'activation du PCS



DGSCGC/Communication. Infographie : Bruno Lemaistre/Sécurité civile.

## 3.2. Implantation du poste de commandement communal (PCC)

### L'implantation

Le poste de commandement communal est installé à la mairie, avec la cellule Secrétariat-Communication.

La salle du Conseil municipal à l'étage peut être utilisée en appoint.

Si le bâtiment de la mairie est inaccessible, le poste de commandement est rapatrié à l'École de la Source.

De même, si l'installation d'un poste de secours médical s'avère nécessaire, les locaux de l'école peuvent être mobilisés, disposant de plus d'un accès pompier, et en solution de secours ceux du club ULM.

### Les missions :

- ✓ Tenir la main courante
- ✓ Assurer le lien permanent avec le maire
- ✓ Assurer le lien permanent avec les autorités
- ✓ Transmettre les ordres aux cellules Terrain-Voirie et Logistique pour les communes plus importantes ou directement au terrain pour les communes disposant de peu de moyens

## 3.3. Organisation du dispositif communal

### Directeur des Opérations de Secours

Max BERJONT - Maire                      ☎ :

Gilles CORMIGNON - 1<sup>er</sup> Adjoint      ☎ :

Cellule SECRETARIAT-COMMUNICATION	Cellule TERRAIN-VOIRIE	Cellule LOGISTIQUE
<b>Responsables :</b> Sylvie RAYSSEGUIER ☎ : Christine DE MEYER ☎ :	<b>Responsables :</b> Sandrine GARCIA ☎ : Daniel SALVAN ☎ :	<b>Responsables :</b> Franck BRETEAU ☎ : Michel GUIRAL ☎ :
<b>Appuis :</b> Stéphanie BOURRILLON ☎ : Pascal FLAHAUT ☎ :	<b>Appuis :</b> Frédéric DIAZ ☎ : Alexandre TONON ☎ :	<b>Appuis :</b> Daniel ARMENGAUD ☎ : Charles FAL ☎ :
<b>Secrétariat :</b> Jocelyne DABERT ☎ : Régine DEVIDAL ☎ : Chantal PICARD ☎ :	<b>Agents techniques :</b> Stéphane BALARAN ☎ :	

### 3.4. Les moyens du PCC

Type d'équipement	Nombre	Observations
Lignes téléphoniques fixes	2	☎ : 05 63 41 62 77 ☎ : 05 63 42 79 52
Fax	1	☎ : 05 63 33 99 50
Téléphones mobiles	2	Agents techniques
Moyens de communication radio	néant	
Ordinateurs	3	Unités centrales, écran, claviers, souris
Imprimante/photocopieur/scanner	1	1 imprimante de secours
Télévision	1	À l'école
Poste radio (à piles)	1	1 radio à l'école Fréquences à écouter : 100 % : 89.9 MHz (Albi) – 98.1 MHz (Castres) Chérie FM : 106.1 MHz (Albi) - 91.8 MHz (Castres)
Fournitures de bureau	Oui	Papiers, stylos, adhésifs, tableau, Velléda ....
Bougies	Oui	
Main courante	1	Registre
Documents	1 1 1	Annuaire postal Annuaire de crise DICRIM
Plan de la commune	1	Carte IGN
Cartes communales renseignées	1	Marquage des risques, des zones à risques, des moyens ...

### 3.5. Répartition des missions de l'équipe municipale

#### Fiche Action Maire – Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Max BERJONT - Maire ☎ :

Gilles CORMIGNON - 1<sup>er</sup> Adjoint ☎ :

#### Son rôle :

Directeur des opérations de secours (DOS) dans sa commune tant que le préfet ne prend pas la direction des opérations et des actions communales, notamment les missions de sauvegarde de la population.

#### Ses missions :

- ☞ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet.
- ☞ Dirige les actions de son équipe municipale.
- ☞ Décide des actions à mener.
- ☞ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS).
- ☞ S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alerté.
- ☞ Communique avec la population et les médias.
- ☞ Renseigne les autorités.
- ☞ Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition.
- ☞ Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté.

## Fiche Action Secrétariat-Communication

### Responsables :

Sylvie RAYSSEGUIER ☎ :

Christine DE MEYER ☎ :

### Appuis

Stéphanie BOURRILLON ☎ :

### Secrétariat communal :

Jocelyne DABERT ☎ :

Chantal PICARD ☎ :

Régine DEVIDAL ☎ :

### Son rôle :

- ☞ Recueille et synthétise des informations.
- ☞ Diffuse les informations en interne et en externe.
- ☞ Assure la logistique interne du PCC.

### Ses missions :

- ☞ Appelle les différents responsables, membres du Conseil municipal et personnes ressources.
- ☞ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau - postes téléphoniques ...).
- ☞ Assure l'accueil téléphonique.
- ☞ Ouvre la main courante dès le début de la crise ou de l'événement (modèle en annexe).
- ☞ Assiste le coordinateur des moyens et des actions.

## Fiche Action Cellule Terrain-Voirie

### Responsables :

Sandrine GARCIA ☎ :  
Daniel SALVAN ☎ :

### Appuis :

Pascal FLAHAUT ☎ :  
Frédéric DIAZ ☎ :  
Alexandre TONON ☎ :

### Référents tempête (ERDF) :

Daniel DABERT ☎ :  
Denis PECH ☎ :

### Personnel communal :

Stéphane BALARAN ☎ :

### Son rôle :

- ☞ Informe la population sur le terrain.
- ☞ Recueille les informations sur le terrain et transmet au PCC.
- ☞ Exécute les décisions du DOS en matière de sauvegarde, de sécurité.
- ☞ Assure l'évacuation des habitants concernés.

### Ses missions :

- ☞ Diffuse l'alerte (par véhicule avec mégaphone, porte à porte...).
- ☞ Évalue la situation sur le terrain.
- ☞ Met en œuvre les mesures de sauvegarde décidées par le DOS.
- ☞ Met en place les mesures d'interdiction et les périmètres de sécurité.
- ☞ Prépare le matériel nécessaire.
- ☞ Organise l'évacuation en lien avec la cellule Logistique.



## Fiche Action Cellule Logistique

### Responsables

Franck BRETEAU ☎ :  
Michel GUIRAL ☎ :

### Appuis :

Daniel ARMENGAUD ☎ :  
Charles FAL ☎ :

### Son rôle :

- ☞ Mobilise les moyens nécessaires sur plan humain et matériel.
- ☞ Gère le centre de regroupement des habitants évacués.
- ☞ Organise l'accueil des habitants évacués sans solution de repli familial ou amical.

### Ses missions :

- ☞ Gestion des moyens humains et matériels publics et privés.
- ☞ Mise en œuvre des moyens d'hébergement des personnes.
- ☞ Alimentation des personnes sinistrées, évacuées.
- ☞ Gestion des moyens de transport (personnes, matériels, nourriture ...).

## 3.6. Organisation de l'alerte

### ➔ L'alerte

Mission prioritaire dès l'installation du poste de commandement communal (PCC), sous la responsabilité du maire.

### ➔ Quand ?

- ✓ Répercussion des alertes de la préfecture (Météo, inondations, barrages ...).
- ✓ Alertes à l'initiative du maire.

### ➔ Qui décide de l'alerte ?

L'alerte est déclenchée par le maire (DOS), assisté de la cellule Secrétariat-Communication et des conseillers municipaux présents.

### ➔ Qui doit être alerté ?

Selon le cas

- ✓ Toute la population si le risque concerne tout le territoire de la commune,
- ✓ Les personnes concernées par le risque, s'il est circonscrit.

### ➔ Comment ?

- ✓ Message sur le site internet,
- ✓ Voiture avec gyrophare et mégaphone,
- ✓ Porte à porte, notamment pour les personnes vulnérables,
- ✓ Téléphone (Annuaire postal).

### ➔ Par qui ?



Elle est effectuée par les membres de la cellule **Secrétariat-Communication** pour le site et la cellule **Terrain-Voirie** pour l'information itinérante avec l'appui des agents techniques.

### ➔ Qui alerter ?

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- ✓ Toute la population : Tempête, canicule, nuage toxique ...
- ✓ Une partie de la population : Inondation, incendie, explosion ...

## Liste des contacts pour la préfecture

<i>Nom Prénom</i>	 Dom.		@
BERJONT Max			
CORMIGNON Gilles			
DE MEYER Christine			
GARCIA Sandrine			
SALVAN Daniel			

## Alerte générale ou sectorisée

<b>Moyens</b>	<b>Lieux</b>	<b>Observations</b>
Véhicule communal avec mégaphone et gyrophare.	Selon la carte des zones à risque et des circuits d'alerte liés à l'événement.	Plan général et synthèse des risques.
Site internet de la commune.	Message spécifique à l'événement.	Plan des zones liées au risque en pièce jointe.

# 4. Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

## 4.1. Moyens humains

Nom	Adresse	☎	Compétences particulières
<b>Personnel municipal</b>			
DABERT Jocelyne			Secrétariat
PICARD Chantal			Secrétariat
DEVIDAL Régine			Secrétariat
BALARAN Stéphane			Agent technique
BARDE Joël			Agent technique
<b>Conseillers municipaux</b>			
BERJONT Max			
CORMIGNON Gilles			
GARCIA Sandrine			
BOURRILLON Stéphanie			
ARMENGAUD Daniel			
BRETEAU Franck			
DIAZ Frédéric			
RAYSEGUIER Sylvie			
GUIRAL Michel			
DE MEYER Christine			
FAL Charles			
FLAHAUT Pascal			
SALVAN Daniel			
TONON Alexandre			

Nom	Adresse	☎	Observations
<b>Correspondants tempête</b>			
DABERT Daniel			
PECH Denis			
<b>Responsables associatifs</b>			
ACOVA	DAFFIS Jacques		
Club des Aînés	ROUX Roger		
Comité des fêtes	RENE Jean- Claude		
La Léoncienne	PECH Denis		
La Passarèla de Sant-Lionç	BROUET Christiane		
Le Vélo Club	IZARD Simone		

## 4.2. Moyens matériels

Moyens matériels communaux		
Type de matériel	Quantité	Observations
Camion plateau IVECO	1	
Camion FIAT SCUDO	1	
Tronçonneuse, brouette	1	
Barrières	10	
Cônes LUBEC	10	
Rubalise	Oui	
Equipement des agents techniques	2	Combinaison, gants, bottes, lunettes, casques
Outillage	Oui	
Gilets de protection fluo	20	
Bandes autocollantes d'identification	30	
Lampes frontales à piles	5	
Lampes torche	2	
Mégaphones	2	
Gyrophare	2	
Radio à piles	1	
Groupe électrogène	1	
Panneaux « ACCUEIL »	2	

## Moyens matériels détenus par une entreprise

Nom	Type d'entreprise	☎
BACCHIN Francis 1455 route de Luret, La Pivrane	Agriculture	
BENBRAHAM Toufik 455 route de Saint-Jean, Les Caussanels	Plomberie, électricité, plaquiste, maçonnerie, terrassement	06 85 53 52 07
BERNARD Électricité 2115 route de Saint-Jean Bois des Pères Augustins	Électricité générale	05 63 41 69 43
BUVAT Sébastien 1 Hauts de Saint Lieux	Travaux de jardinage, bricolage	06 52 72 46 20
CABARET Laurent 1730 route des Lacs	Travaux publics	05 63 40 04 62
Entreprise CHENY 157 rue Léonard de Vinci, 81500 Lavaur	Plomberie	05 63 83 08 26
CORNET Alain 2205 route des Cambards, Plaine d'En Siman	Agriculture	
DALL ENGELLO Rémy 28 route de Saint-Sulpice, Le Fouyssenc	Menuiserie Service	06 15 39 88 87
DRIEUX Fabien Place Saint-Roch	Entretien Espaces Verts	06 69 53 34 93
FOURNIE Guy 3465 route de La Pivrane	Charpente bois, couverture, zinguerie, isolation	05 63 41 84 30
GIRAUD Espaces verts Labastide-Saint-Georges	Élagage	05 63 58 39 52 06 22 97 93 21
GUEGUIN Kévin 3 place Saint-Roch	Menuiserie	07 68 48 21 72
Ets JOLIN	Soudure	05 63 34 22 03
LATCHE Jean-Pierre 375 route des Lacs Le Faure Bas	Plomberie, zinguerie, chauffage	06 86 98 57 48
MARTY Bernard 3325 route de la Plaine, En Barde	Agriculture	
TONON Alexandre 2320 Route des Cambards, En Terroy	Agriculture	
TONON Laurent 11 route du Port	Jardinier paysagiste, élagueur	06 86 05 94 33
TRONCHON Christophe 1 rue de la Garenne, Les Hauts de Saint Lieux	Prestation de service, bricolage	06 14 66 90 12
ZANIN Gino 5 chemin d'En Paris	Ferronnerie, Métallerie	06 20 23 23 65

### Moyens matériels détenus par un particulier

Nom	Type de matériel	
	Groupe électrogène	
	Motopompe	
	Tronçonneuse	

### Moyens d'hébergement et d'accueil

Nom	Adresse	
Salle communale	Place de la Mairie, Le village	05 36 41 62 77
École de la Source	1 Chemin de la Source	05 63 41 06 39
Cabaret STILETTO	Route de Saint-Jean Les Caussanels	05 63 33 72 27
Club ULM	Route de la Plaine	05 63 41 63 22

### Restauration, alimentation

Nom	Adresse	
LE COLVERT restaurant	4 rue d'En Boyer, Le village	05 63 41 32 47
LE JARDIN DU STILETTO traiteur	Route de Saint-Jean Les Caussanels	06 70 48 23 03
THURIES boulangerie épicerie	5 route de Saint-Sulpice, Le village	05 63 41 64 79

### Personnes à compétence particulière

Nom	Compétences particulières	
LAD' à votre service 7 chemin d'En Paris	Soutien et aide à la personne à domicile	06 51 28 32 39
SECOURS CATHOLIQUE	Assistance matérielle	05 63 41 45 50
SECOURS POPULAIRE Lavaur	Assistance matérielle	05 63 58 24 26
ADMR Saint Sulpice	Soutien et aide à la personne à domicile	05 63 41 81 02 06 77 53 91 71



# 5. Annexes

## 5.1. Annuaire de crise

Autorités		
Qualité	☎	Observations
Préfecture du Tarn	05 63 45 61 61	
Sous-préfecture de Castres	05 63 71 55 55	
Conseil départemental du Tarn	05 63 45 64 64	
Communauté de communes Tarn Agout	05 63 41 89 12	

Membres du Conseil municipal		
Nom	☎	Observations
BERJONT Max		
CORMIGNON Gilles		
GARCIA Sandrine		
BOURRILLON Stéphanie		
ARMENGAUD Daniel		
BRETEAU Franck		
DIAZ Frédéric		
RAYSSEGUIER Sylvie		
GUIRAL Michel		
DE MEYER Christine		
FLAHAUT Pascal		
FAL Charles		
SALVAN Daniel		
TONON Alexandre		

### Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	☎ prof.	☎ dom.	Observations
DABERT Jocelyne			
PICARD Chantal			
DEVIDAL Régine			
BALARAN Stéphane			
BARDE Joël			

### Annuaire des services

Services	☎	☎ astreinte	Observations
Préfecture d'Albi: Standard Préfecture d'Albi : SIDPC Sous-préfecture de Castres			
Sapeurs-pompiers			
Gendarmerie de Saint-Sulpice			
SMUR / SAMU			
Direction départementale des territoires (DDT)			
Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations			
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)			Service de prévision des crues Garonne Tarn Lot
Agence régionale de la santé (ARS)			
Conseil départemental (Standard) Pôle routier Ouest  Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest  SNCF Interpoles			

## Opérateurs

Nom	☎	☎ astreinte	Observations
Électricité	0 810 20 38 35		ENEDIS /GRDF
Gaz	05 61 16 26 19		Conduite TIGF
Distributeur eau potable	05 63 74 34 15		SIEMN
Éclairage public	05 63 43 21 40		SDET
Ramassage ordures	05 63 58 76 40		SMICTOM
Météo France	0 899 71 02 81		Abonnement APIC

## Divers

Nom	☎	Courriel	Observations
Base ULM Route de la Plaine	06 88 38 95 57 05 63 41 63 22	club.ulm.st.lieux@free.fr	Terrain d'atterrissage pour hélicoptère N 43°45'43" E 01°44'26" alt. 400ft

## Établissements hospitaliers et services médicaux

Nom	☎	Observations
Centre hospitalier de Lavar	05 63 58 62 37	1, Place Vialas BP 15 81500 LAVAUUR
Pharmacie des Potiers	05 63 41 62 54 Fax : 05 63 41 62 54	5 Route des Crêtes 81500 GIROUSSENS

## 5.2. Modèles de documents

### ✓ Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

#### Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2** : *Préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3** : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4** : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5** : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7** : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (exécution)** : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....  
Le maire,

✓ Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que ..... constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire



### 5.3. Glossaire avec les définitions par ordre alphabétique

SIGLE	INTITULE	DEFINITION / MISSION	OBSERVATIONS
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières	Service géologique national et de référence dans les applications des sciences de la terre pour gérer les ressources et les risques du sol et sous-sol.	
COD	Centre Opérationnel Départemental	Cellule assistant le préfet dans la gestion de la crise, souvent pilotée par le directeur de cabinet. Assure le lien avec le terrain via le Poste de Commandement Opérationnel et avec le Commandant des Opérations de Secours (généralement un officier supérieur du SDIS).	
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'incendie et de Secours	Service « Opérations » du SDIS chargé de la coordination des secours et de l'information des autorités.	
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises	Après du ministre de l'intérieur, il assure une veille permanente, informe le ministre, et si besoin se transforme en centre de crise.	
COPG	Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie	À côté du préfet, il coordonne les actions sur le terrain des brigades de gendarmerie et de police.	
COS	Commandant des Opérations de Secours	Au niveau départemental, c'est un officier supérieur du SDIS.	
COZ	Centre Opérationnel de Zone	À partir d'un découpage national en 7 zones, ces centres sont basés à Bordeaux, Lyon, Lille, Marseille (Valabre), Metz, Rennes, Paris. Ils sont rattachés aux états-majors de zone.	
DCSRM	Dossier Communal Synthétique des Risques Majeurs	Délivré par les services de l'État après consultation des mairies, c'est un document destiné à l'information des habitants et leur sensibilisation sur les risques naturels et technologiques encourus et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.	Il n'a aucune valeur opposable à un tiers.
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Personnes	Services de l'État mettant en œuvre les politiques relatives à : * l'action sociale (exclusions, protection des personnes vulnérables, personnes handicapées, politique de la ville, logement ... * les activités physiques et sportives, * les accueils de mineurs, la jeunesse, la vie associative ... * la protection et la sécurité des consommateurs.	
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	Document où le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.	Il est consultable en mairie.
DDT	Direction Départementale des Territoires	Services de l'État mettant en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires (Ex : DDE, DDA, Eaux et forêts ...).	À une mission de prévention des risques naturels.
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises	Comprend : * l'inspection de la défense et de la sécurité civiles, * la direction des sapeurs-pompiers, * la sous-direction de la planification et de la gestion des crises (anime le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises), * la sous-direction des moyens nationaux, * le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique, et explosive.	
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	Élaboré par la commune, il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde (dont les consignes de sécurité) relatives aux risques auxquels est soumise la commune. Son existence doit faire l'objet d'un affichage. En cas de zones inondables, le maire procède à l'inventaire des repères de crues existantes, ou les installe, et doit les protéger.	S'appuie sur le dossier élaboré par le préfet, intitulé « Dossier communal synthétique » et transmis au maire.
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Le Préfet si plusieurs communes concernées : * diriger et coordonner les actions de tous les intervenants depuis le centre opérationnel, * assurer et coordonner la communication, * informer les niveaux administratifs supérieurs, * anticiper les conséquences, * mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire de compétence, * demander les renforts en cas de besoin, à la Zone de défense et de sécurité, voire au niveau national (moyens nationaux de la sécurité civile).  Le maire de la commune ou un adjoint.	

SIGLE	INTITULE	DEFINITION / MISSION	OBSERVATIONS
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	Services de l'État pilotant les politiques de développement durable résultant du Grenelle Environnement celles du logement et de la ville.	
DSM	Direction des secours médicaux	Service prenant les décisions d'ordre médical (médecin de santé publique ou SAMU).	Intervient parallèlement à la direction des secours incendie
ERP	Établissement recevant du public	Sont soumis à des obligations en matière de sécurité, de lutte contre l'incendie et d'accessibilité. La réglementation applicable varie en fonction du classement du bâtiment, par catégorie (1 à 5 selon nombre de personnes accueillies) et par type (en fonction de l'activité ou nature de l'exploitation, symbolisé par une lettre). La catégorie 5 est la plus courante.	
GALA	Gestion Automatique Locale d'Alerte	Système téléphonique transmettant aux maires une alerte depuis le service Interministériel de Défense et de Protection Civile.	
ORSEC	Organisation de Réponse de Sécurité Civile	Planification des secours s'appuyant sur un réseau mobilisant tous les acteurs publics et privés, réseau coordonné par le Préfet.	
PCO	Poste de Commandement Opérationnel	Situé au plus près du sinistre, en zone sécurisée, dans un bâtiment si possible disposant de fonctionnalités de transmissions et d'une salle, il coordonne les différents acteurs sur le terrain et met en œuvre les axes stratégiques définis par le COD.	
PCC	Poste de Commandement Communal	Poste de commandement au niveau de la mairie, en charge de répondre à la problématique communale et d'engager les actions arrêtées dans le cadre de son PCS en liaison avec le COD et/ou le PCO.  Doit mener des actions de sauvegarde (actes d'assistance à des personnes réalisés par des acteurs non formés à intervenir en situation dangereuse. * Informer les habitants, les mettre en sécurité, les héberger, les ravitailler, les renseigner, les reloger, les assister, mais aussi alerter, interdire. * Rendre compte à l'autorité supérieure : situation, bilan, actions, évolutions de la situation à court et moyen terme, actions à proposer.	
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	Outil opérationnel permettant d'apporter des réponses de proximité à des circonstances exceptionnelles venant affecter les habitants. Il comprend : * le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) * le diagnostic des risques et vulnérabilités locales, * l'organisation assurant la protection et le soutien des populations qui précise les dispositions internes prises par la commune pour alerter et informer les populations et recevoir une alerte des autorités. Mais aussi par les actions devant être réalisées, l'inventaire des moyens publics et privés disponibles, les mesures spécifiques à prendre face aux risques recensés.	
PICS	Plan Intercommunal de Sauvegarde	Même outil établi à l'échelle intercommunale.	
POI	Plan d'Opération Interne	Obligatoire pour installations classées SEVEZO (seuil haut) et certains barrages.	
PPI	Plan Particulier d'Intervention	Dispositif local pour protéger les populations, les biens et l'environnement dans certaines installations (installations nucléaires, production de matière radioactive, raffineries, stockage de pétrole et de gaz, barrages ouvrages hydrauliques, infrastructures liées au transport de matières dangereuses, établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes, installations de gestion des déchets.	
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité	Plan de sauvegarde dans le cadre scolaire (Organisation interne à chaque établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels dans l'attente des secours).	
PPR	Plan de Prévention des Risques	Document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Ce dossier fait connaître les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques courus. Il prévoit l'information préventive des citoyens, la protection des lieux habités, les plans de secours et d'évacuation. Il réglemente l'occupation des sols, tient compte des risques dans l'aménagement, la construction et la gestion des territoires.	Se décline par type de risque. Sont des actes réglementaires valant servitude d'utilité publique, annexés aux plans locaux d'urbanisme
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles	Document permettant de réglementer l'utilisation des sols en fonction des risques liés aux événements climatiques, géologiques, marins ...	
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques	Document permettant de cadrer l'urbanisation en fonction du passé, ou des installations industrielles. Réglemente les travaux sur le bâti.	Institué suite à l'explosion d'AZF



SIGLE	INTITULE	DEFINITION / MISSION	OBSERVATIONS
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation	Document permettant de limiter l'augmentation du bâti en zone à risque et en préservant les champs d'expansion des crues et en prescrivant des mesures de renforcement du bâti existant.	
PSS Feux de Forêt	Plan de secours spécialisé en cas de feu de forêt	Plan d'urgence déclenché par le Préfet.	
RAC	Responsable des Actions Communales	Le maire ou un élu qui dirige le poste de commandement communal.	
RCSC	Réserve Communale de Sécurité Civile	Bénévoles aidant les secouristes et les pompiers en cas de catastrophes naturelles ou accidents industriels, auxquels sont confiés les missions les plus simples (surveillance, orientation, cordon de sécurité, assistance, débroussaillage, déneigement ...)	Mise en place par le maire qui définit les critères de sélection sous réserve des contraintes imposées par le SDIS
RM	Risque majeur	Le risque majeur est la confrontation d'un aléa avec des enjeux. Est caractérisé par sa faible fréquence et son importante gravité. Cinq familles de risques dont trois sont qualifiées de majeures : * Les risques naturels : inondation, crue torrentielle, mouvement de terrain, tempête, etc. * les risques technologiques : industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage, * les accidents de transport collectifs (personnes, matières dangereuses), Les deux autres : * la vie quotidienne (accidents domestiques, accidents de la route, * les conflits.	<a href="http://www.risques.gouv.fr">www.risques.gouv.fr</a> <a href="http://www.prim.net">www.prim.net</a> <a href="http://www.georisques.gouv.fr">www.georisques.gouv.fr</a> <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>
SAGE Ou SDAGE	Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux	Outil de planification qui fixe pour chaque bassin hydrologique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.	
SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations	Dispositifs permettant de diffuser en phase d'urgence un signal destiné à avertir les populations d'un danger nécessitant de se mettre en sécurité (se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone de danger). L'alerte se matérialise notamment par des sirènes, et parfois par des messages sur Radio France, France Télévision. Le gouvernement travaille à sa modernisation (déclenchement à distance ...) et aussi pour l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (TIC) : téléphonie mobile, panneaux d'affichage, internet ...	<a href="http://www.interieur.gouv.fr">www.interieur.gouv.fr</a> "Savoir réagir à l'alerte Être citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts !"
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques	Document traçant l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques.	
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	Service chargé de porter secours sur le terrain.	
SCHAPI	Service central d'hydrométéorologiques et d'appui à la prévention des crues		
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile	Service pilotant au sein de la préfecture la démarche de mise en place des PCS et des POI. Il organise régulièrement des exercices de sécurité civile en associant les différents acteurs.	
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques, de Défense et de Protection Civile	Service auprès du Préfet de région	
TMD	Transport de matières dangereuses		

## 5.4. Documents d'information préventive

### ➔ Prévention des risques majeurs :

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

La commune de Saint-Lieux-lès-Lavaur a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour alerter, informer, assurer la protection et le soutien de la population lorsqu'un risque majeur intervient.

Le PCS est un outil opérationnel obligatoire pour toutes les communes du Tarn soumises au plan de prévention des risques naturels (PPRn) « Retrait et Gonflement d'Argiles » ainsi que pour les communes du bassin aval de l'Agout soumises au PPRn « Inondation » (article L731-3 du Code de la Sécurité intérieure, décret N°2005-1156 du 13/09/2005, article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales).

Pour notre commune, **4 risques majeurs** ont été identifiés : **Inondation, mouvement de terrain, tempête et vent, transport de matières dangereuses**. Vous trouverez ci-dessous les consignes de sécurité à adopter en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

Cette plaquette est complétée par les bons gestes à tenir lorsque surviennent **3 évènements** liés aux conditions climatiques : **Chutes de neige, grand froid et canicule**.

## Les bons réflexes

**Bien que les réponses à apporter varient en fonction de la nature du risque, il existe des consignes de sécurité communes d'urgence en cas d'alerte ainsi que de la conduite à tenir :**



**S'informer de l'évolution de la situation**



**Respectez les consignes des autorités pour votre sécurité**



**N'exposez pas vos enfants au danger en allant les chercher à l'école, ils seront les premiers pris en charge par les secours**



**Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours**

**Dans tous les cas, gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir.  
S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans votre entourage, prévenez la mairie.  
Portez attention aux personnes en difficulté autour de chez vous.**



## **Risque INONDATION – CRUES**

**Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions**

**Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche**

**Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités**

**Fermer les ouvertures**

**Couper l'électricité et le gaz**

**Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments**

**Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre**



## **Risque MOUVEMENT DE TERRAIN**

**Se conformer aux consignes données par les autorités**

**Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement**

**Ne pas revenir sur ses pas**

**Respecter les déviations mises en place**

**Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**



## Risque TEMPÊTE ET VENT

Limitier les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi

Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre

Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Ne pas intervenir sur une toiture



## Risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement

Ne pas aller sur les lieux de l'accident

Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle

Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations

Vous éloigner des portes et des fenêtres



## Evènement CHUTES DE NEIGE

Se renseigner sur l'état des routes

Limitier ses déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi

Protéger les canalisations contre le gel

Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol



## Evènement GRAND FROID

**Eviter de sortir aux heures les plus froides**

**Rester chez vous en cas de neige ou de verglas pour éviter les chutes**

**Si vous devez sortir, habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les extrémités**

**Mangez et buvez normalement**

**Prévoyez provisions et médicaments pour une période suffisante**

**Chauffez votre logement sans surchauffer**

**Faites vérifier le bon fonctionnement des appareils de chauffage et des bouches d'aération**

**Donnez des nouvelles à votre entourage**



## Evènement CANICULE

**Ne pas sortir aux heures les plus chaudes**

**Mouiller votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation**

**Manger normalement**

**Boire environ 1,5 l d'eau par jour ; éviter de consommer de l'alcool**

**Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé**

**Maintenir votre maison à l'abri de la chaleur**

**Donner des nouvelles à votre entourage**

**Plus d'informations en consultant le PCS au secrétariat de la mairie**

**☎ : 05.63.41.62.77 - ✉ : stlieuxleslavour.mairie@wanadoo.fr**

**et sur le site internet de la commune : [www.saint-lieux-les-lavour.fr](http://www.saint-lieux-les-lavour.fr)**



## ➔ Le kit d'urgence :



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE LE KIT D'URGENCE

## POUR ÊTRE PRÊTS EN CAS DE CONFINEMENT OU D'EVACUATION

### A la maison disposez en permanence des articles suivants :



**Eau potable** : 2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours

**Nourriture non périssable** : Aliments énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, pour au moins 3 jours  
Vérifiez régulièrement les dates de péremption et remplacez les si besoin



**Couteau multi-fonctions**, ouvre-boîte manuel

**Radio à piles** avec piles de rechange ou à dynamo

**Lampes de poche** avec piles de rechange ou à dynamo

**Bougies**, briquet ou allumettes



**Trousse de premiers soins** avec antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux ...

**Lunettes de secours** et appareil d'assistance

**Double des clés** de la maison, de voiture



**Sifflet** pour signaler votre présence

**Masques anti-poussières** pour filtrer l'air contaminé

**Copie des pièces d'identité** (CNI, livret de famille, passeport), permis de conduire, ordonnances en cas de traitement particulier, carte vitale, mutuelle, contrats d'assurance ...

### Articles à emporter en plus en cas d'évacuation :



**Nécessaire de toilette** : Brosse à dent, serviette, savon, papier hygiénique

**Vêtements de rechange**, vêtements de protection (k-way)

**Couvertures**, sacs de couchage



**Téléphone portable**, chargeur

**Médicaments**, ordonnances

**Argent liquide** et cartes de crédit

**Quelques jeux**, livres pour les enfants, doudou et tétine

**Articles pour animaux domestiques** : Nourriture, laisse, muselière, cage de transport, carnet de vaccination

### Pour encore plus de précautions :

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac

Protégez les objets de valeur et les papiers importants

### Si vous quittez votre domicile, indiquez le sur la porte d'entrée.

Dans tous les cas, gardez votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir.

S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans votre entourage, prévenez la mairie :

☎ : 05.63.41.62.77 - ✉ : stlieuxleslavaur.mairie@wanadoo.fr

## 5.5. Fiches réflexe/Cartographie/Circuits d'alerte/Personnes vulnérables

### ➔ 1. Fiche réflexe Événements climatiques

- ✓ Canicule
- ✓ Grand froid (verglas, neige ...)
- ✓ Tempête
- ✓ Fortes précipitations

### ➔ 2. Fiche réflexe Événements sanitaires

- ✓ Épidémie (grippe ...)
- ✓ Épizooties (élevages, volières ...)

### ➔ 3. Fiche réflexe Accident nucléaire

- ✓ Nucléaire (centrale de Golfech)

### ➔ 4. Fiche réflexe Inondation

- ✓ Inondations (crue de l'Agout, rupture de barrage des CAMMAZES, autres barrages sur l'Agout et affluents, ruptures de barrages sur le Tarn)
- ✓ Débordement de fossés
- ✓ Débordement de lacs

### ➔ 5. Fiche réflexe Mouvement de terrain

- ✓ Mouvements de terrain (retrait gonflement d'argiles)
- ✓ Affaissement des berges

### ➔ 6. Fiche réflexe Accidents

- ✓ Véhicules de transport individuel ou en commun
- ✓ Dégradation du pont routier allant vers Giroussens
- ✓ Accident ferroviaire (Ligne SNCF Lavaur / St Sulpice, train touristique)
- ✓ Chute de grands arbres
- ✓ Feux
- ✓ Explosion (Silo, hangar ULM, hangar ACOVA)
- ✓ Attentats

### ➔ 7. Fiche réflexe Viaduc de Salles

- ✓ Surveillance des fissures
- ✓ Fermeture

### ➔ 8. Fiche réflexe TMD

- ✓ Transports de matières dangereuses (pollution, explosion) sur l'A68, les départementales
- ✓ Conduite de gaz près RD 630 (explosion)
- ✓ Stockage en silo à la PIVRANE (explosion)
- ✓ Chute de ligne de moyenne tension (le long des tracés non enfoui)

### ➔ Fiches réflexe avec carte des zones à risque et des circuits d'alerte et intégration des personnes vulnérables.

# 1. Fiche réflexe Événements climatiques

## 1 EVENEMENT

Canicule	Grand froid	Chutes de neige	Tempête et vent fort
----------	-------------	-----------------	----------------------

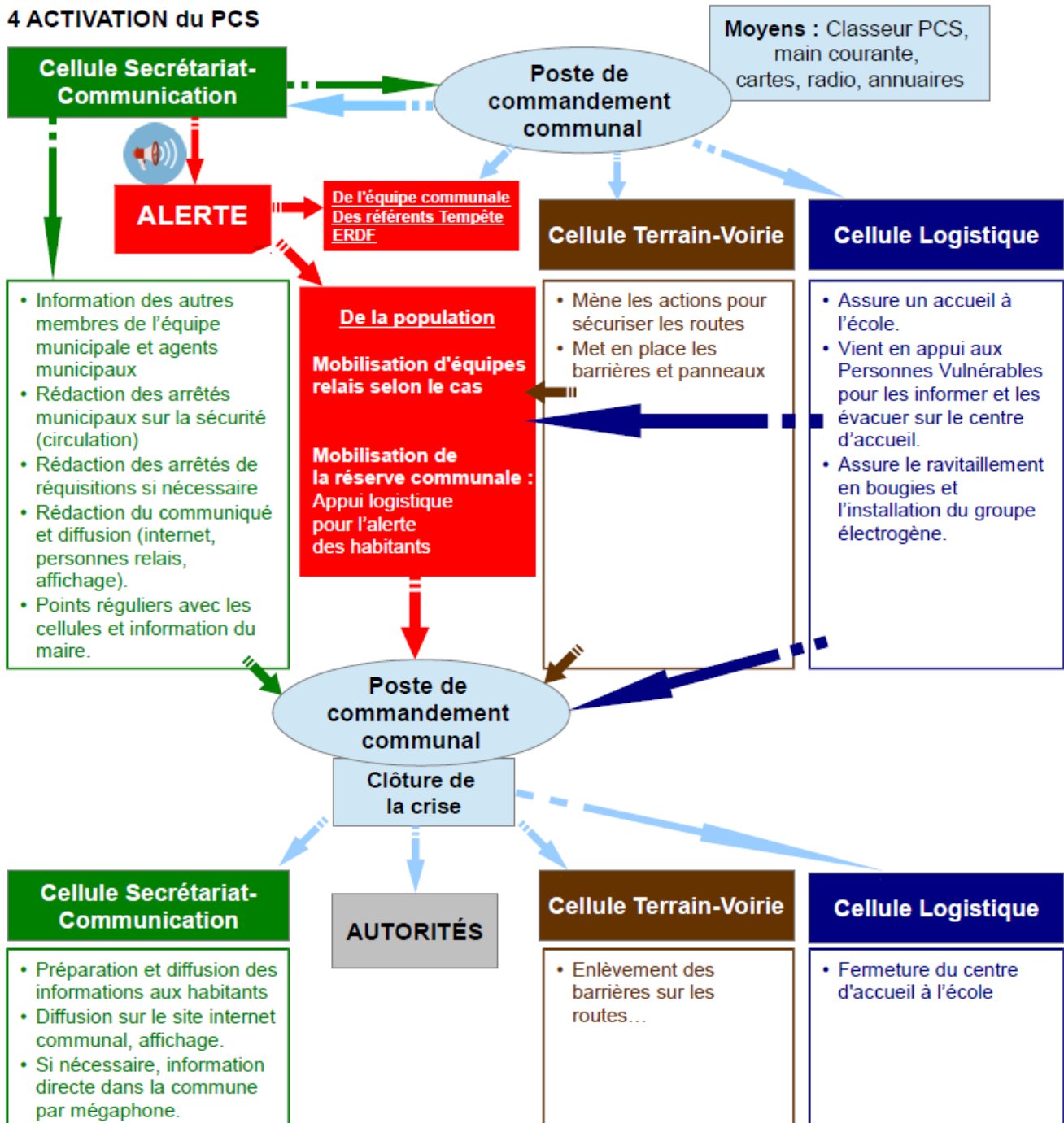
## 2 INFORMATION d'un événement émanant

Des systèmes de vigilance	Des autorités	Des services ou d'un témoin
---------------------------	---------------	-----------------------------

## 3 EVALUATION de la situation



## 4 ACTIVATION du PCS





## 2. Fiche réflexe Événements sanitaires

### 1 EVENEMENT

Epizootie (Oiseaux, vaches, chèvres ...)

Epidémies (Grippe ...)

### 2 INFORMATION d'un événement émanant

Des systèmes de vigilance

Des autorités

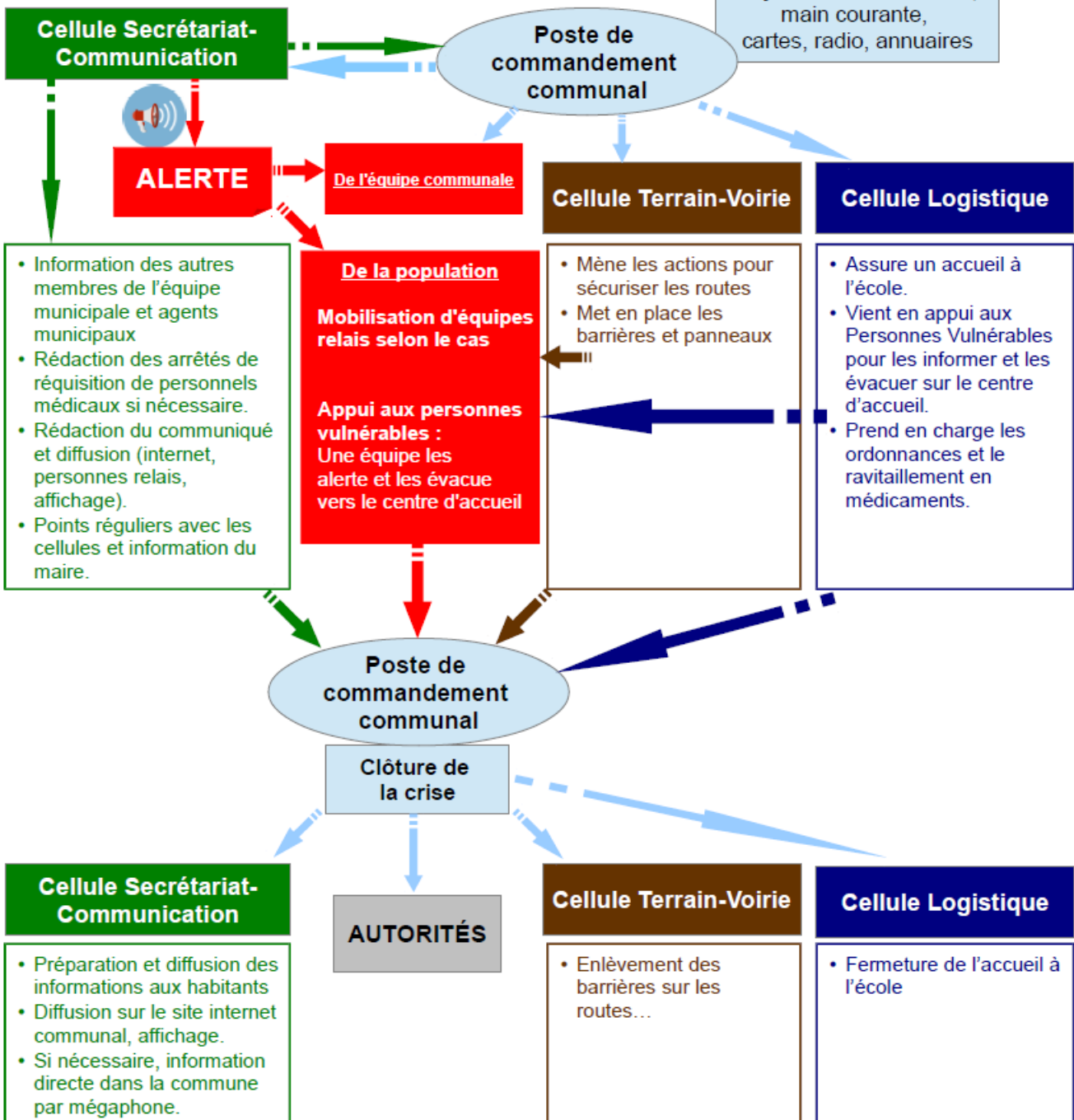
Des services ou d'un témoin

### 3 EVALUATION de la situation

Maire ou élu d'astreinte

Information et consultation des autorités

### 4 ACTIVATION du PCS



### 3. Fiche réflexe Accident nucléaire

#### Réception d'une information

Provenance : Préfecture

#### Déclenchement du PCS et Organisation du poste

Le maire déclenche le PCS et mobilise les agents communaux et les conseillers responsables des cellules.

<b>Accès Mairie</b>		
<b>Accès Ateliers</b>		
<b>Accès École</b>		
<b>Véhicules</b>		

#### Cellule Secrétariat-Communication

Information des autres membres de l'équipe municipale (élus et agents municipaux), et du professionnel de santé prévu à l'arrêté du 4 juin 2013.

Rédaction du communiqué pour diffusion sur le site internet communal et par mégaphone lors du circuit (rappel des consignes de confinement en cas de nuage radioactif et invitation à un membre de famille de venir récupérer les pastilles à la salle communale).

Préparation des notices d'information pour les habitants, du registre de distribution (extraction de la liste des habitations et liste des élèves, liste des personnes vulnérables).

#### **Notice d'information en annexe**

#### Récupération du stock de pastilles

Deux dotations sont à récupérer : celle de l'école et la générale.

Déplacement pour chercher le lot de pastilles d'iode :

- Par la conseillère en charge du PCS, accompagnée d'un autre conseiller,
- Sinon par les personnes désignées par le maire parmi les conseillers présents, avec le véhicule de service ou autre (moto).

#### **Lieu de stockage où se rendre : Centre de distribution de Lavour (adresse, GPS)**

**Au retour, distribution de pastilles aux agents et conseillers municipaux.**

#### Lancement de l'alerte des habitants

**Selon le circuit préétabli**, l'alerte est effectuée par la cellule Terrain-Voirie avec le véhicule de service et par mégaphone leur indiquant de se rendre à la salle communale pour recevoir les comprimés.

#### **Plan du circuit en annexe**

#### **Liste des numéros de rue**

#### Organisation de la salle communale en vue de la distribution

La cellule **Terrain-Voirie** met en place un accès et une circulation sécurisée autour de la salle communale, en séparant l'entrée et la sortie des habitants. Et met en place les personnes (agents et conseillers) chargé de guider les habitants jusqu'à la salle et de leur remettre la notice simplifiée d'information sur la pastille.

La cellule **Secrétariat-Communication** met en place l'ordinateur portable, l'affichage (entrée, sortie, apporte les notices et le registre, les petits matériels utiles (crayons, ciseaux), et réceptionne les pastilles.

La cellule **Logistique** installe la salle (chaises, tables) en deux lignes de distribution. Désignation des conseillers qui tiendront le registre (noter nom familial, nombre de personnes adultes et mineurs).

Préparation des médicaments (découpage)

Le **maire** reste disponible pour accueillir les habitants.

#### Lieu de distribution de pastilles aux habitants

Elle est effectuée dans la salle communale pour les habitants (résidents permanents et saisonniers) et les enfants hors période scolaire.

Et à l'école pour les élèves et les enseignants en temps scolaire.

#### **DISTRIBUTION IMPERATIVE DANS LES 12 HEURES**

#### Distribution de pastilles dans la salle communale

La distribution est organisée par la cellule **Logistique** assistée des conseillers disponibles. Les personnes doivent présenter un titre d'identité.

Conformément à l'arrêté du 4 juin 2013, un professionnel de santé répond aux questions des personnes.

Au moins deux conseillers prennent en charge chacune des deux lignes de distribution,

### **Distribution de pastilles à l'école**

La distribution est organisée par l'adjointe en charge du SIRP assistée d'au moins un conseiller disponible.

### **Personnes vulnérables ne pouvant se déplacer**

La cellule Terrain-Voirie prend en charge la distribution aux personnes vulnérables ne pouvant se déplacer : femmes enceintes, femmes avec enfants en bas âge, personnes handicapées (confère la liste préétablie).

### **Information des autorités du suivi du stock**

Le suivi du stock de pastilles est supervisé par le premier adjoint et la conseillère en charge du PCS.

À fréquence régulière, le taux de consommation du stock est communiqué au préfet pour lui permettre de réapprovisionner avant sa rupture :

Courriel : Via le site internet de la Préfecture : [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr) / Rubrique Contact

Fax : 05 63 54 83 05 (SIDPC)

## **LES COMPRIMÉS**

### **Consignes de sécurité**

Dès le signalement de l'accident nucléaire, il est impératif de rester confiné, sauf pour aller chercher les comprimés d'iode.

### **Remise de comprimés**

L'ingestion d'iode stable s'adresse à l'ensemble de la population, sans distinction d'âge. Toutefois, les nourrissons, les enfants, les jeunes jusqu'à 25 ans, les femmes enceintes sont prioritairement concernés par la prise d'iode stable. La population âgée de plus de 60 ans est beaucoup moins sensible étant donné la maturité de sa thyroïde.

Les contre-indications sont rares et les effets secondaires graves semblent très rares.

### **POSOLOGIE**

**2** comprimés pour les adultes de plus de 12 ans, les femmes enceintes ou allaitantes

**1** comprimé pour les enfants de 3 à 12 ans

**1** demi comprimé pour les enfants de 1 mois à 3 ans

**1** demi comprimé pour les nourrissons jusqu'à 1 mois

## 4. Fiche réflexe Inondation

### 1 EVENEMENT

Crue de l'Agoût	Rupture de barrages	Débordement des lacs et fossés
-----------------	---------------------	--------------------------------

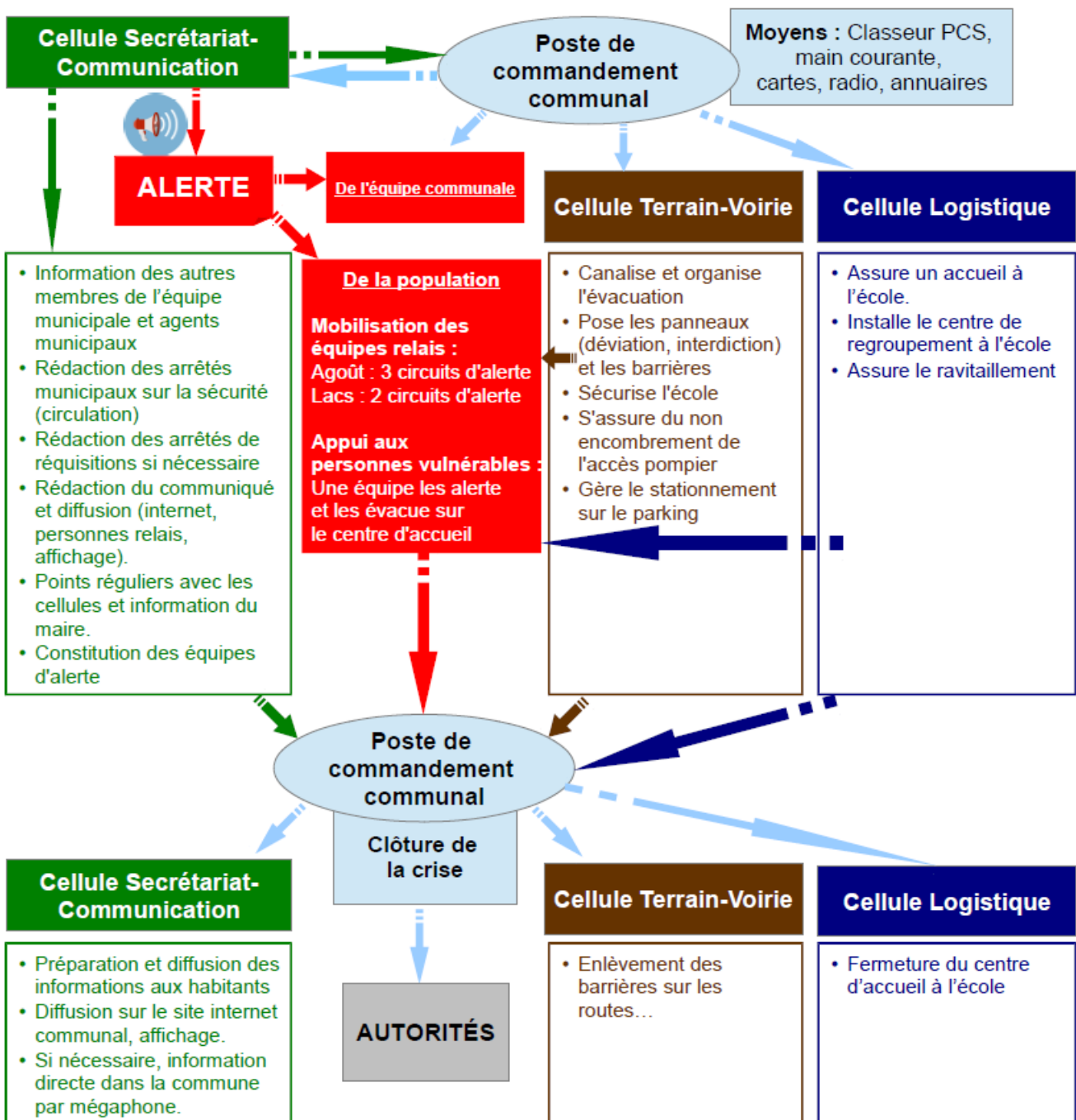
### 2 INFORMATION d'un événement émanant

Des systèmes de vigilance	Des autorités	Des services ou d'un témoin
---------------------------	---------------	-----------------------------

### 3 EVALUATION de la situation



### 4 ACTIVATION du PCS



## 5. Fiche réflexe Mouvements de terrain

### 1 EVENEMENT



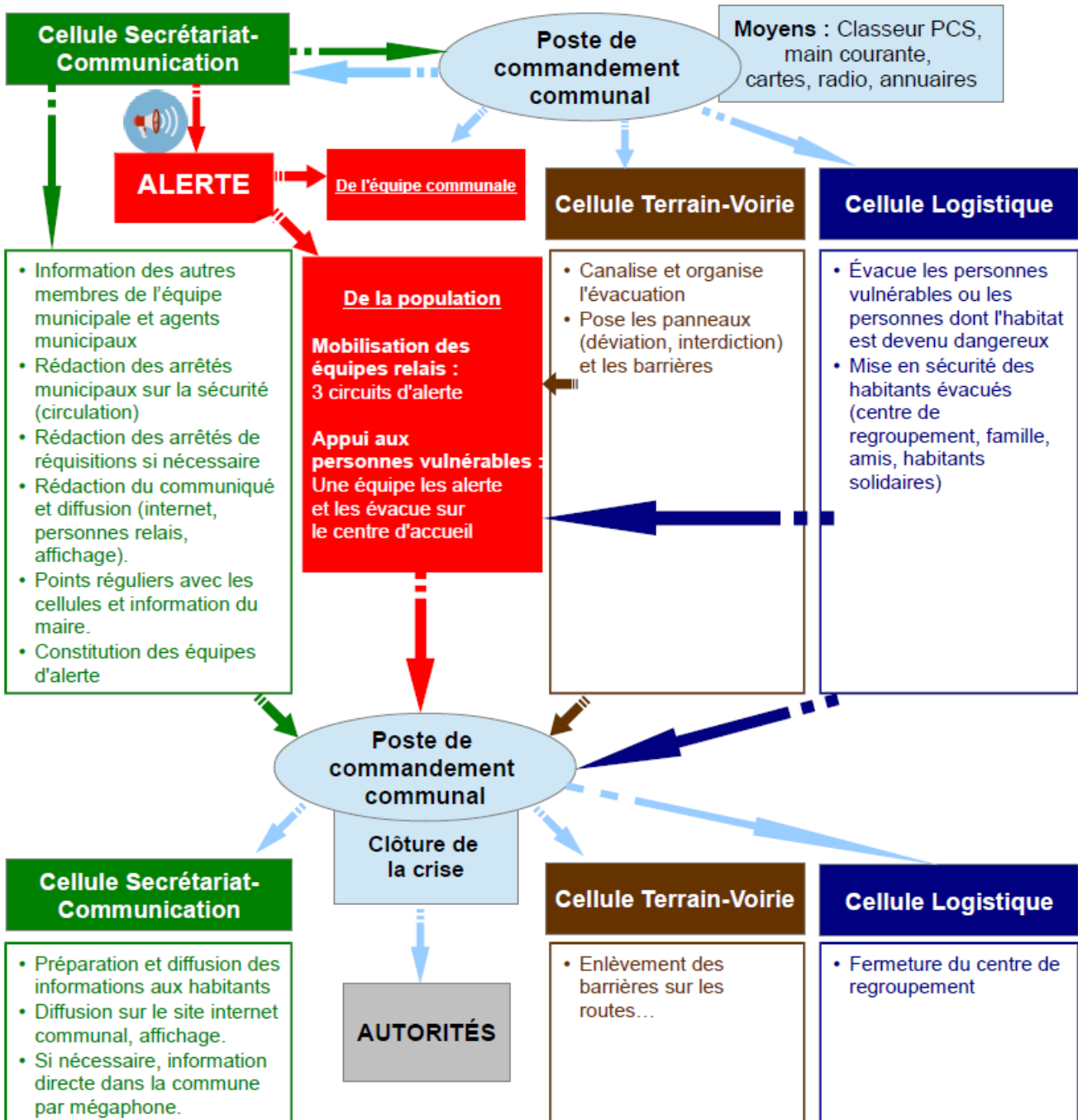
### 2 INFORMATION d'un événement émanant



### 3 EVALUATION de la situation



### 4 ACTIVATION du PCS







## 7. Fiche réflexe Viaduc de Salles

### Événement

#### Déclenchement des capteurs

#### Réception d'une information

**Provenance** : CEREMA Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

**Réception par SMS** sur les portables de :

Max BERJONT, Gilles CORMIGNON, Christine DE MEYER,  
Gilles TURLAN, Robert SOUBRERIE, Michael SOUBRERIE.

#### Évaluation de la situation

Faite par CEREMA qui est alerté via les capteurs, dès que les fissures dépassent la limite définie dans le système.

#### Déclenchement des mesures de sécurité

- Fermeture des barrières à l'entrée du pont,
- Finalisation de l'arrêté d'interdiction de circulation (exemplaire joint signé),
- Installation des barrières et panneaux :
  - 1/ fermeture de la barrière du pont,
  - 2/ dépose de panneaux « route barrée » près du pont et en amont dès le début de la voie communale.

<b>Accès mairie</b>		
<b>Accès ateliers</b>		
<b>Accès Ecole</b>		
<b>Véhicule</b>		

#### Cellule Secrétariat-Communication

- Information des autorités

Préfecture	standard 05 63 45 61 61
IDPC	05 63 45 62 04
Gendarmerie	05 63 41 11 55
SDIS	18
STRMTG bureau Sud-Ouest	05 62 51 40 31

- Information d'ACOVA : Monsieur Jacques DAFFIS ☎ 05 61 47 44 52
- Rédaction du communiqué à la population et diffusion sur le site internet.

#### Levée de l'interdiction

- Enlèvement des barrières,
- Information des habitants via le site internet communal,
- Informations des autorités.

## 8. Fiche réflexe Transports de matières dangereuses

### 1 EVENEMENT

Transports de MD sur réseau routier	Rupture de la conduite de gaz	Fluides polluants
-------------------------------------	-------------------------------	-------------------

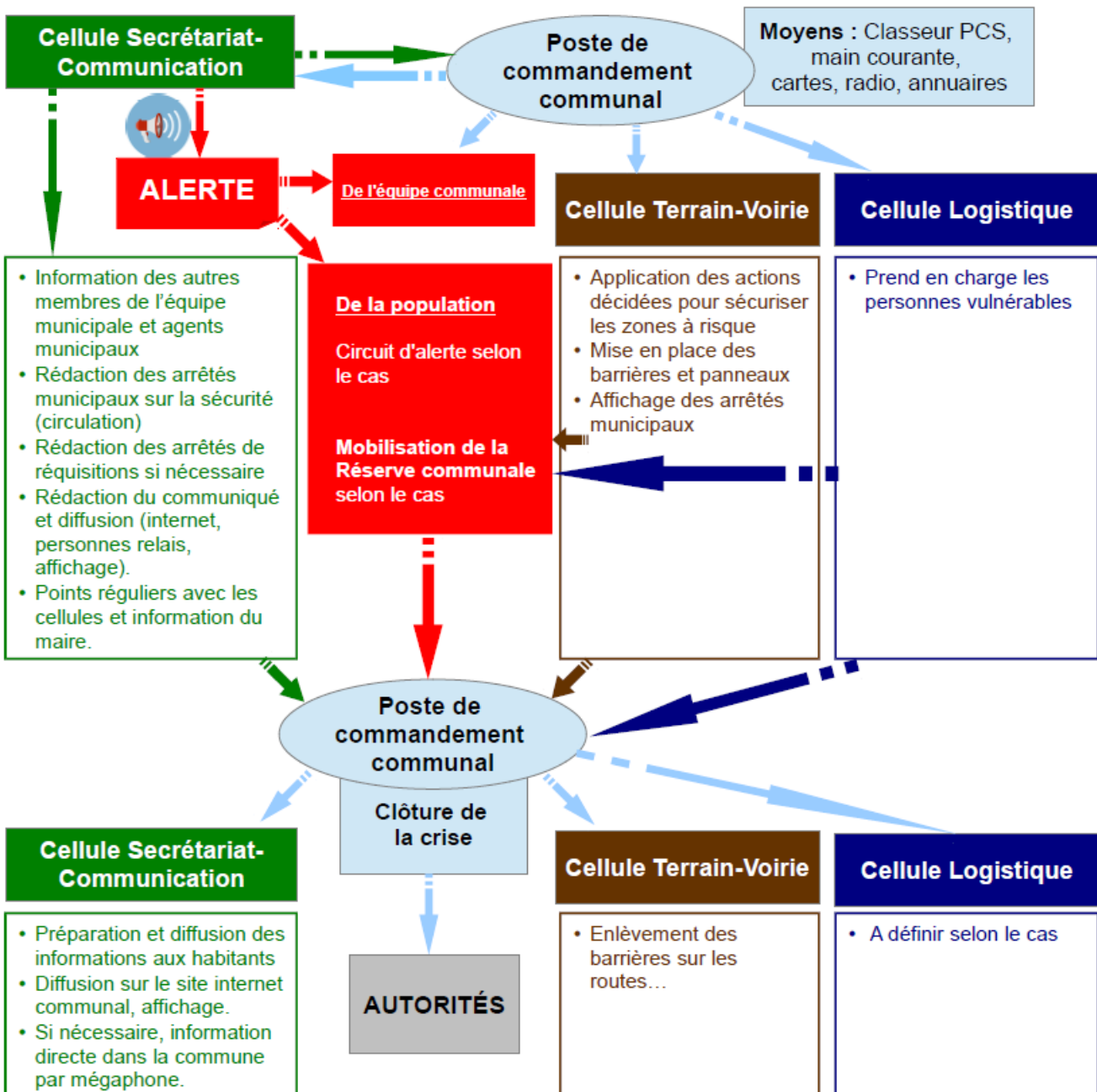
### 2 INFORMATION d'un événement émanant



### 3 EVALUATION de la situation



### 4 ACTIVATION du PCS





## 5.6. Centre d'accueil et de regroupement (CARE)

### Fiche Centre d'accueil et de regroupement CARE

Risque ou événement

Cas 1 Personnes évacuées suite à une inondation ou sinistrées

Cas 2 Familles des victimes d'accident

Cas 3 Personnes bloquées en cas d'intempéries

#### Organisation de la cellule Logistique

Point avec le DOS et les autres cellules,

Choix du CARE en fonction de l'événement,

Information des personnes sr ce lieu par la cellule Secrétariat-Communication

**Information des personnes de se rendre au centre d'accueil via le site internet et par la cellule Terrain-Voirie selon le circuit d'alerte**

<b>Accès mairie</b>		
<b>Accès ateliers</b>		
<b>Accès Ecole</b>		
<b>Véhicule</b>		

#### Mobilisation de la réserve communale

Selon le besoin.

#### Organisation du CARE

Installation de la cellule sur le lieu choisi avec mobilisation des membres de la cellule,

Répartition des missions d'accueil, d'hébergement, de ravitaillement

Actions à mener pour chaque mission (mise en place des moyens...)

<b>Mission</b>	<b>QUI</b>	<b>QUOI</b>

#### Clôture de la crise

Accompagnement si nécessaire des personnes pour le retour à domicile.

## 5.7. Exercices

Historique des exercices		
Date	Thème de l'exercice	Observation
	Organisation du PCC	
	Organisation d'un CARE	